

Délibération 2017 - 117

10a - COMPTE DE GESTION 2016 VILLE DE CHAUNY dressé par Madame SALENGROS, Comptable Public

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marcel LALONDE, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Absents ayant donné mandat de procuration : 6

Votants : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2017

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Membres présents : M. LIEFHOOGHE, Mme GAUDEFROY, MM. DELFORGE, NIHOARN, CAZE, AÏDI, KRIF, Mme LACAÏLLE, MM. VALLERAND, LAPERSONNE, Mme GUFFROY, M. YOUSSEF, Mmes BLITTE, GAVEL, LEFEVRE, PLATEAUX, BARTHELEMY, MM. TELATYNSKI, GERARD, Mmes JONET, FIAN, MM. WILLOCQ, BEAURAIN, HEREDIA, LIRUSSI, Mme AGATI-RAGAZZINI

Mandat(s) de procuration : Mme LEROY à Mme GAUDEFROY, Mme VENNEMAN à M. LIEFHOOGHE, M. DEJOYE à M. KRIF, Mme PHOYU à M. AÏDI, Mme DEFRUIT à M. DELFORGE, Mme REES à M. CAZE.

Secrétaire de séance : M. VALLERAND

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2016 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion régulière, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.


2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé par Madame SALENGROS, Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, appelle une observation concernant une imputation budgétaire prise en charge de façon inexacte. Le titre de recettes n°347 d'un montant de 2 910.93 € a été pris en charge sur le compte de gestion à l'article 752 alors que cette recette a été imputée au compte administratif à l'article 757.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire
Chauny, le 4/7/2017
Par délégation du Maire
La Directrice Générale,
Agnes LAPEYRIE.



Pour extrait conforme,
Affiché le 4 juillet 2017
Maire,
Marcel LALONDE.

